

## Nîmes Métropole lance son Projet alimentaire territorial

*Jeudi 14 janvier 2021 – Nîmes Métropole.*

**Pour aller plus loin :**

### **Atouts & défis du territoire**

Les questions alimentaires sont au cœur des préoccupations depuis le début de la crise de la Covid-19, crise mondiale qui est l'occasion de conforter le rôle clé de l'alimentation sur la santé et le lien social. C'est ainsi que l'alimentation comme bien commun doit être régulée par la puissance publique. Une gouvernance alimentaire territoriale est nécessaire pour garantir à la fois :

- Un développement local durable avec une reconquête des marchés intérieurs et une possibilité d'élargir l'approvisionnement aux territoires proches ;
- Une exportation sur un marché international porteur pour les produits du terroir de l'agglomération.

Le territoire de Nîmes Métropole offre de vrais atouts pour cela : une agriculture diversifiée, une réputation gastronomique et un fort potentiel agroalimentaire. La diversité paysagère permet de bénéficier d'un cadre de vie agréable. Cependant malgré ces atouts, les enjeux restent nombreux :

- adaptation des exploitants aux sécheresses estivales et inondations automnales, gestion de l'eau (86% des consommations pour l'irrigation ; et la présence de pollutions nitrates),
- diminution de l'artificialisation des sols (143 ha artificialisés par an),
- valorisation des friches agricoles (3097 ha, 11,4% de la SAU),
- préservation de la biodiversité remarquable (1 des 25 « hotspot » mondiaux),
- assurer l'installation agricole et la viabilité économique des exploitations (-65% depuis 1970) face à une population active agricole en baisse,
- créations d'activités et d'emplois pour répondre à une population active grandissante souffrant d'un taux de chômage élevé et d'une forte précarité.

La crise sanitaire actuelle ne fait que renforcer ce constat et marque l'urgence de poser les bases d'une politique agricole et alimentaire au sein de Nîmes Métropole pour renforcer la capacité d'anticipation et de prévention de notre territoire aux situations de crise majeure dans le futur. Nîmes Métropole soutient depuis plusieurs années des actions de promotion des produits locaux, des circuits courts et plus récemment la restauration collective ; et souhaite désormais mener une stratégie plus globale.

### **Contexte agricole et alimentaire : chiffres-clé**

Le territoire possède un fort potentiel agricole :

- 34% du territoire en « surface agricole utile » (SAU) ;
- 48% de terres agricoles ;
- 1163 exploitations agricoles (23,4 % des exploitations du Gard) ;

- 25ha en moyenne par exploitation avec une SAU par exploitation qui augmente mais une disparition d'1 exploitation sur 6 depuis 1970 (- 65%) ;
- 3130 actifs agricoles, soit 3,9% des actifs de l'agglomération (50% actifs familiaux, 13% salariés permanents, 37% salariés temporaires – dont 51% en arboriculture) ;
- 13% des exploitations en « agriculture biologique » (AB).

A noter que 47% des exploitations ont un chiffre d'affaire supérieur à 75% réalisé par des ventes en circuits courts ; 64% des exploitations sont concernées par la succession, dont 72% sans successeur.

Le territoire de Nîmes Métropole offre également une diversité agricole, un atout majeur pour un PAT :

Productions animales (6% de la production brute standard - PBS<sup>1</sup>) :

- 64 élevages bovin viande (45% du cheptel), dont 32 manadiers ;
- 59 détenteurs/élevages ovin viande ;
- 35 détenteurs caprin lait dont 2 élevages professionnels ;
- Elevages équins à quantifier (12% du cheptel) ;
- Aviculture (29% du cheptel en volailles) + élevages porcins à quantifier.

Prédominance des productions végétales :

- Viticulture (43% des exploitations/ 29% SAU/ 32% de la PBS – prédominance) ;
- Arboriculture (12% SAU/ 32%PBS) : prunes, pommes et oléiculture (SAU à déterminer) ;
- Maraichage (3% SAU/ 22% PBS), dont la production de fraises ;
- Céréales (32% SAU/ 8% PBS) : riz de Camargue et blé dur ;
- Productions fourragères (20% de la SAU).

Le patrimoine gastronomique de Nîmes Métropole est certifié par 16 signes officiels de qualité :

- 3 appellations d'origine protégée (AOP) vin,
- 4 indications d'origine protégée (IGP) vin,
- 2 AOP olive + huile,
- 1 AOP viande bovine,
- 1 AOP fromage caprin,
- 1 IGP thym,
- 1 IGP fraise,
- 1 IGP riz,
- 1 IGP miel,
- 1 IGP volaille.

---

<sup>1</sup> La production brute standard (PBS), décrit un potentiel de production des exploitations agricoles et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations » ou « grandes exploitations » (Source : Insee).